

## Liste des engagements du PAN 3

| ENGAGEMENTS  | <i>PORTEURS<br/>D'ENGAGEMENTS</i>   | OBJECTIF PRINCIPAL  | VALEURS OGP   |
|--|---|---|---|
| <b>THEMATIQUE I : GOUVERNEMENT OUVERT LOCAL</b>  |   |   |   |
| <p><b>Engagement 1</b> : Généraliser la pratique du Budget Participatif dans les collectivités territoriales ivoiriennes par la prise d'un décret et de textes subséquents.</p>  | <p>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité / Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local</p> | <p>Le Budget Participatif consiste à faire participer les populations aux discussions et aux décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit sur une thématique particulière (l'aménagement d'un quartier, par exemple), soit sur les décisions d'investissement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à l'information</li> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Transparence</li> <li>- Responsabilité publique</li> <li>- Redevabilité</li> </ul> |
| <p><b>Engagement 2</b> : Convier la Société Civile à la séance plénière de prévalidation des orientations budgétaires à travers le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuel (DPBEP) à partir de 2021</p> | <p>Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État</p>   | <p>La collaboration avec la Société civile vise à informer la population et à recueillir ses observations et propositions quant aux choix budgétaires qu'envisage le Gouvernement.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence budgétaire</li> <li>- Participation citoyenne</li> </ul>  |

## THEMATIQUE II : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Engagement 3</b> : Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p>   | <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</p> | <p>L'objectif général de ce projet est de mettre en place un cadre stratégique qui structure et oriente les interventions de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la corruption</li> <li>- Renforcement de l'intégrité dans les services publics.</li> </ul>                           |
| <p><b>Engagement 4</b> : Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis.</p>   | <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</p> | <p>A travers cet engagement, la HABG entend renforcer la transparence dans la pratique de la déclaration de patrimoine en Côte d'Ivoire en rendant disponibles des statistiques à jour et désagrégées sur les déclarations.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à l'information</li> <li>- Transparence</li> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Lutte contre la corruption</li> </ul> |
| <p><b>Engagement 5</b> : Élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des assujettis à la déclaration de patrimoine.</p> | <p>Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance</p> | <p>L'engagement consiste en la révision de la loi n° 2019-986 du 27 Novembre 2019 portant ratification de l'ordonnance n° 2018-477 du 16 mai 2018 modifiant l'article 94 de l'ordonnance n° 2013 660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées telle que modifiée par les ordonnances n° 2015-176 du 24 mars 2015 et n° 2018-25 du 17 janvier 2018 afin de rendre obligatoire la déclaration de mise à jour de patrimoine en cours de mandat ou de fonction des personnes assujetties à la déclaration de patrimoine.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence Lutte contre la corruption</li> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Responsabilité publique.</li> </ul>         |

### THEMATIQUE III : LE TELETRAVAIL

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <p><b>Engagement 6</b> : Légiférer sur le télétravail</p>  | <p>Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale /<br/>Direction Générale du Travail (DGT)</p> | <p>Cet engagement vise à permettre aux entreprises de faire face aux situations exceptionnelles avec la possibilité de recourir à un mode plus flexible d'organisation du travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation</li> <li>- Inclusion</li> </ul>  |
| <p><b>Engagement 7</b> : Identifier et mettre en place des outils nécessaires au télétravail</p> | <p>Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste</p>  | <p>L'objectif général visé par cet engagement est de doter l'Administration ivoirienne de moyens techniques pour la pratique du télétravail.</p>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des technologies de l'information et de la communication</li> <li>- Continuité du travail</li> <li>- Efficacité du travail</li> <li>- Sécurité des travailleurs</li> </ul> |

### THEMATIQUE IV : SANTE

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <p><b>Engagement 8</b> : Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » et sensibiliser les décideurs à l'augmentation dudit budget</p> | <p>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique<br/>Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)</p> | <p>La création d'une ligne budgétaire spécifique pour l'achat des produits contraceptifs dénommée « Achat de produits contraceptifs » contribuera à prendre efficacement en charge les besoins non satisfaits, à réduire les décès maternels afin d'aboutir dans un futur proche à l'augmentation du budget alloué à l'achat des produits contraceptifs.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation citoyenne</li> <li>- Transparence</li> <li>- Redevabilité</li> <li>- Amélioration des services publics de la santé</li> </ul> |
|---|---|--|--|

|  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| <p><b>Engagement 9 :</b> Publier sur le site du ministère de la santé les informations budgétaires relatives à la Planification Familiale (PF) en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier</p> | <p>Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique<br/>Programme National de Santé Mère-Enfant (PNSME)</p>   | <p>Il s'agit de publier régulièrement sur le site du ministère en charge de la santé les informations budgétaires relatives à la PF en général et à l'achat des produits contraceptifs en particulier.</p>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à l'information</li> <li>- Transparence</li> <li>- Participation citoyenne</li> </ul> |
| <p><b>THEMATIQUE V : EDUCATION</b></p>   |   |   |  |
| <p><b>Engagement 10 :</b> Augmenter de 18 à 40 jours le fonctionnement des cantines dans lesquelles le Gouvernement fournit les vivres</p>   | <p>Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)/<br/>Direction des Cantines Scolaires (DCS)</p> | <p>L'engagement consiste à augmenter le budget alloué à l'achat des vivres pour les cantines ce qui renforcera substantiellement le nombre de jours de fonctionnement des cantines scolaires en Côte d'Ivoire</p> | <p>Participation citoyenne<br/>Amélioration des services de l'éducation</p>  |